

# INFO MAIRIE

☎ 03 83 25 42 76 -

Email [mairie-montletroit@wanadoo.fr](mailto:mairie-montletroit@wanadoo.fr) -

Site [montletroit.fr](http://montletroit.fr)

## Permanence du secrétariat

Mardi de 13h30 à 17h30

## Permanence des élus

Samedi de 9h30 à 10h30

*Mont l'Etroit le 12.10.2021*

## **BRIOCHES DE L'AMITIE**

Après une année d'interruption en raison de la crise sanitaire, l'AEIM-Adapei 54 organisera à nouveau sa traditionnelle « OPERATION BRIOCHES »

La distribution aura lieu dans la commune le samedi 16 et le dimanche 17 octobre 2021.

Les brioches « boulangères », fabriquées par nos boulangers de proximité, seront vendues au prix de **5,00 €** et **entièrement** au profit de l'A.E.I.M. 54.

Cette année, les bénéfices de l'opération brioches serviront à la rénovation du foyer L'EAU VIVE situé à Saint-Max

Ne vous privez surtout pas : cette brioche ne fait grossir que la générosité !  
Merci de réserver un bon accueil aux bénévoles qui s'impliquent dans cette action.

## **DECHETTERIE**

La déchetterie d'ALLAIN sera fermée pour travaux du lundi 18 octobre au vendredi 22 octobre 2021 et le lundi 8 novembre 2021.

Ces travaux permettront la mise en place des nouveaux systèmes de contrôle et d'accès.

Une information plus précise sera transmise à tous les habitants dans les prochains jours.

Les nouvelles conditions d'accès et d'utilisation ainsi que la procédure pour récupérer un badge y seront détaillées.

## **RAMONAGE DES CHEMINEES INDIVIDUELLES**

L'arrêté préfectoral du 15 janvier 1987 précise que les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuels, ainsi que leurs tuyaux de raccordement doivent être, à l'initiative des utilisateurs, vérifiés, nettoyés et réglés au moins une fois par an et plus souvent si nécessaire en fonction des conditions et de la durée d'utilisation.

On entend par ramonage le nettoyage par action mécanique directe de la paroi intérieure du conduit de fumée afin d'en éliminer les suies et dépôts et d'assurer la vacuité du conduit sur toute sa longueur.

La commune propose de lancer une consultation pour des prestations de ramonage et de mettre en place un groupement de commandes.

Toute personne souhaitant y adhérer est priée de s'inscrire en Mairie.

Il est précisé que cette adhésion n'engage en rien. Elle ne sera validée qu'après résultat de la consultation et présentation des modalités et montants des prestations.

## **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines d'un scrutin.  
L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le service-public.fr. Il pourra également vérifier sa situation électorale en ligne à l'adresse :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>